
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON

Excusés : Mme Anne AUBIN-SICARD, M. Jean-Pierre MALLARD

Date de convocation : 9 avril 2024

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Avenant 1 à la Convention de partenariat avec ARCA (Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium) Flux petits aluminiums et souples du standard aluminium issu de collecte séparée

Vu la délibération D148-COS171023 du 17 octobre 2023 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que Citeo/Adelphe a lancé en 2014 un Standard Expérimental relatif aux emballages et objets en aluminium rigides et souples issus de la collecte séparée et extraits sur refus de tri, visant à soutenir le tri et le recyclage des petits déchets en aluminium. À la suite des résultats concluants des expérimentations sur les centres de tri pilotes et de la pertinence du déploiement du Standard Expérimental sur plusieurs centres de tri du territoire, le flux des petits aluminiums et souples est officiellement intégré au sein du standard Aluminium issu de collecte séparée à partir du 1^{er} janvier 2019.

Considérant que l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium (l'Alliance) a été créée par Nespresso, Nestlé et JDE début 2020 pour étendre la filière de recyclage initiée par Nespresso il y a 10 ans, avec pour objectif de recycler toutes les capsules de café en aluminium en développant d'une part de nouveaux points de collecte de capsules en aluminium, en mettant en place notamment plusieurs centaines de points de collecte dans différentes enseignes de grande distribution, et d'autre part en œuvrant à la poursuite du déploiement de la collecte de l'aluminium dans les poubelles de tri sélectif.

Considérant que l'Alliance a notamment pour objectif de rémunérer la performance de tri des petits emballages et objets en aluminium des collectivités et a ainsi décidé d'apporter un soutien aux collectivités qui produiront de l'aluminium répondant au flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée, en complément du soutien financier apporté par Citeo/Adelphe.

Considérant que dans ce cadre Trivalis et l'ARCA (Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium) ont signé en 2023 une convention de partenariat pour la reprise du flux petits aluminiums et souples entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Considérant qu'il est proposé de prolonger par avenant cette convention avec l'ARCA jusqu'au 31 décembre 2026.

Les conditions de soutien restent inchangées, à savoir 300 €/tonne de petits aluminiums recyclée et soutenue par CITEO.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Approuver** l'avenant à la convention de partenariat ci-jointe à intervenir avec ARCA,
- **Autoriser** le Président à signer l'avenant susmentionné ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant à la convention de partenariat ci-jointe à intervenir avec ARCA,
- **Autorise** le Président à signer l'avenant susmentionné ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).